

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2025

Liste des délibérations

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h), Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jean-François DELDICQUE, Isabelle FOURNIER (à son départ à 20h), Corinne MAGNIN. Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE, Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD, Magali GUILLOT, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Alain COURBOU donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 19h).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Thérèse TISSERAND.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communauté-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h00. Son pouvoir à Fabrice PACCALIN n'est plus valable.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

1.1 (2025-217) Créations de postes – novembre 2025

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer les postes mentionnés dans la délibération.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Grands Travaux, Bâtiments

2.1 (2025-218) Réhabilitation et extension du siège de la Communauté de communes à La Tour du Pin : validation du nouveau programme, du mode de réalisation et lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention (Max GAUTHIER))

Rapport de Christelle BAS, Conseillère déléguée en charge des travaux et des bâtiments

Il s'agit d'approuver le nouveau programme technique fonctionnel détaillé du projet de réhabilitation et d'extension du Siège communautaire et du mode de réalisation et le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, tels que présentés, d'approuver le montant de la prime qui devra être versée aux candidats admis à concourir, d'arrêter la composition du jury de concours et de définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 4 126 100 € H.T.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2025-219) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL FOURNIL LE PASSAGE DE LA MEULE A LA MAIE (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la SARL FOURNIL LE PASSAGE DE LA MEULE A LA MAIE représentée par Madame Veranne GUINET BURNICHON, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2025-220) Détachement d'une parcelle pour la sortie de copropriété entre Franciaflex et la Communauté de communes dans le cadre de la cession du Bâtiment Entreprendre 2 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le détachement de la parcelle cadastrée B2193 d'une surface de 369 m² de l'assiette de copropriété entre la société Franciaflex et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, afin que celle-ci puisse être cédée avec le bâtiment Entreprendre 2 à la SCI ALOKI INVEST.

4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

4.1 (2025-221) Décision Modificative n°03/2025 - Budget principal, Budget annexe du service de l'Eau, Budget annexe du service de l'Assainissement

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°03/2025 pour le Budget principal, le Budget annexe du service de l'Eau et le Budget annexe du service de l'Assainissement.

4.2 (2025-222) Budget principal - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget principal pour un montant de 2 060,37 €.

4.3 (2025-223) Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 15 088,59 €.

4.4 (2025-224) Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 164 641,68 €.

4.5 (2025-225) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 220,50 €.

4.6 (2025-226) Régularisation du compte 181 - Budget principal et Budget annexe de l'Assainissement

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les opérations d'ordre non budgétaire à réaliser par le Service de Gestion comptable, telles que décrites dans la délibération.

4.7 (2025-227) Attribution des fonds de concours pour l'année 2025

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de valider le montant des fonds de concours 2025 tels que présentés dans la délibération.

4.8 (2025-228) Attribution des fonds de concours « Soutien aux investissements structurants » au titre de l'année 2025 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les versements des fonds de concours « Soutien aux investissements structurants » tels que présentés dans la délibération au titre de l'enveloppe annuelle 2025, et d'approuver les conventions attributives de versements des fonds de concours de soutien aux investissements structurants des communes de LA TOUR DU PIN, ROMAGNIEU et VAL DE VIRIEU.

Départ d'Isabelle FOURNIER à 20h.

4.9 (2025-229) Subvention à l'association Les Restos du Cœur de l'Isère

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver le versement de 5 000 euros au titre d'une subvention exceptionnelle 2025 à l'association Les Restos du Cœur de l'Isère, et de 8 000 euros pour les années 2025, 2026, 2027, que la Communauté de communes prenait en charge pour son compte, dans les locaux situés sur le site de la Gare de La Tour du Pin et qu'elle doit désormais supporter à un niveau supérieur dans ses nouveaux locaux.

4.10 (2025-230) Subvention exceptionnelle à la Commune de La Tour du Pin - enjeu sécuritaire ancien Buffet de la Gare

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver le versement de 8 379 euros au titre d'une subvention exceptionnelle à la commune de La Tour du Pin au titre de la prise en compte de l'enjeu sécuritaire d'urgence portant spécifiquement sur le bâtiment de l'ancien Buffet de la Gare.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h22.

Publication le 13 novembre 2025